

Annexe 1 à l'arrêté du 16 juin 2016 fixant l'entrée en vigueur des articles 9 et 32 à 40 de la loi du 19 octobre 2015 modifiant le droit de la procédure civile et portant des dispositions diverses en matière de justice, et portant exécution des articles 1394/25 et 1394/27 du Code judiciaire

ANNEXE 1 : modèle de formulaire de réponse joint à l'acte de sommation de payer

FORMULAIRE DE REPONSE JOINT A L'ACTE DE SOMMATION DE PAYER LORS DU RECOUVREMENT DE DETTES D'ARGENT INCONTESTEES (article 1394/21 du code judiciaire)

Madame, Monsieur,

Vous avez reçu une SOMMATION DE PAYER d'un huissier de justice dans laquelle un paiement de € [TEXTE AUTOMATIQUE MONTANT DÛ] vous est demandé.

Qu'est-ce-que cela signifie ?

Cette procédure autorise l'huissier de justice, après l'écoulement d'un délai de 1 mois et 8 jours, à établir un titre contre vous afin d'obtenir le paiement.

Comment pouvez-vous éviter cela?

1a. En procédant au paiement complet de € [TEXTE AUTOMATIQUE MONTANT DÛ] endéans le délai d'1 mois (voyez au verso).

1b. Vous ne pouvez pas payer le montant en une seule fois ?

Vous devez alors demander un plan de paiement à l'huissier de justice. Attention, ce plan de paiement doit d'abord être approuvé (voyez au verso).

2. Endéans un mois, en communiquant à l'huissier de justice les raisons pour lesquelles vous contestez la dette, au moyen du formulaire de réponse (voyez au verso)

Comment pouvez-vous payer?

(champ libre à remplir par l'huissier de justice)

Comment pouvez-vous demander un plan de paiement?

(champ libre à remplir par l'huissier de justice)

Comment pouvez-vous contester?

En indiquant la (les) raison(s) de la contestation sur ce formulaire de réponse et en le remettant ou le renvoyant :

(champ libre à remplir par l'huissier de justice avec les autres possibilités d'envoi de ce formulaire à l'huissier de justice)

(champ obligatoire)

[TEXTE AUTOMATIQUE ADRESSE HUISSIER DE JUSTICE]

RAISON(S) DE LA CONTESTATION :

.....
.....
.....
.....

DATE - NOM - PRENOM - QUALITE OU FONCTION - SIGNATURE

Vu pour être annexé à Notre arrêté du 16 juin 2016 fixant l'entrée en vigueur des articles 9 et 32 à 40 de la loi du 19 octobre 2015 modifiant le droit de la procédure civile et portant des dispositions diverses en matière de justice, et portant exécution des articles 1394/25 et 1394/27 du Code judiciaire.